Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 66
hebdos régionaux de Lanaudière

COMMUNIQUÉ

Projet de contournement de la route 131 à Saint-Félix-de-Valois

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 28 MARS A 19 H 30

Québec, le 1er mars 2006. – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de contournement de la route 131 à Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **28 mars 2006, à compter de 19 h 30, à la salle des Chevaliers de Colomb, 4680 rue Principale à Saint-Félix-de-Valois**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 1er mars et se terminera le 15 avril 2006.

C'est durant cette période réglementaire de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?
Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 15 avril 2006, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible à la **Bibliothèque municipale de Saint-Félix-de-Valois, 4863, rue Principale**.

QUEL EST LE ROLE DU CITOYEN ?
Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?
Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 15 avril 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchard, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

…/2

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

LE PROJET

La route 131 constitue l'un des principaux axes routiers nord-sud de la région de Lanaudière et, selon le ministère des Transports du Québec (MTQ), la proportion élevée de circulation dite de « transit » et la croissance marquée du camionnage au cours des dernières années ont engendré des problèmes de fluidité et de sécurité dans le secteur de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois. Le MTQ propose donc d'y aménager une voie de contournement qui passerait à l'ouest du noyau urbanisé.

Le nouveau tronçon, d'une longueur d'environ 5,1 km, débuterait à la jonction de la route 131 et du chemin Barrette pour se terminer à la hauteur du 1er rang de Ramsay. Deux échangeurs y sont prévus, soit tout près de chacune des extrémités du contournement (à la hauteur des lots 195 et 196 ainsi qu'à celle du lot 518-P). Le promoteur envisage aussi un réaménagement du rang Sainte-Marie ainsi que des passages étagés au-dessus de la voie ferrée, du chemin de la Ligne-Frédéric et du rang Sainte-Marie. La largeur nominale de l'emprise serait d'au moins 35 m et comprendrait une chaussée à deux voies d'une largeur de 3,5 m chacune. Il y aurait également, de part et d'autre de la route, des accotements de 2,5 m de large et des fossés de drainage ouverts.

Le promoteur révise actuellement le calendrier de réalisation du projet dont l'échéance était initialement fixée à 2010. Il évalue néanmoins que les dépenses pour l'acquisition des propriétés et la construction de la route requerraient un investissement d'un peu plus de 16 M$ en dollars de 2005.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

L'étude d'impact énumère plusieurs répercussions négatives liées au projet dont le morcellement de lots agricoles et la perte d'environ 5,5 ha de terres cultivées, une baisse d'achalandage pour une trentaine de commerces sensibles au trafic de passage, l'acquisition de 11 bâtiments et le déplacement de 3 résidences ainsi qu'une augmentation significative du niveau sonore pour 18 habitations et une modification de l'environnement visuel pour un bon nombre de résidants. Sur le plan biophysique, les principaux impacts appréhendés concernent le déboisement d'une superficie de quelque 23 ha, la destruction et la perturbation d'habitats fauniques, notamment pour des espèces à statut particulier, et une contamination possible des eaux de surface et souterraines.

Diverses mesures d'atténuation sont toutefois suggérées par le MTQ pour contrer ces répercussions. À titre d'exemples, le Ministère prévoit un contrôle du déboisement et la restauration du couvert végétal à certains endroits, l'imperméabilisation de fossés de drainage, la mise en place d'écrans antibruit et la création d'aménagements paysagers. Des compensations financières pourraient également être offertes aux propriétaires directement touchés. En outre, le Ministère a élaboré des programmes de surveillance et de suivi environnementaux pour assurer l'application concrète des mesures d'atténuation pendant la construction et, par la suite, pour mesurer l'effet réel du projet sur la qualité des eaux souterraines, les activités économiques et l'ambiance sonore.

Outre l'amélioration de la sécurité et de la fluidité, l'étude d'impact expose aussi certaines répercussions positives dont les retombées économiques locales et régionales par l'achat de biens et services durant les travaux et, une fois ces derniers réalisés, le promoteur souligne les meilleures possibilités de développement pour la municipalité de Saint-Félix-de-Valois ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des résidants et usagers de l'ancienne section de la route 131.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Line Lévesque, au numéro suivant : 418 643-7447 poste 530 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : 131contournement@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Line Lévesque
Chef du Service des communications et des ressources documentaires,
418 643-7447 poste 530 ou 1 800 463-4732